

Financement national de la culture : modèle continental

Financement public :

Parce que le financement public est traditionnellement important dans les pays du modèle continental, l'esprit d'entreprise y est moins fortement encouragé que dans les pays anglo-saxons. Toutefois, avec la crise et la réduction des dépenses publiques, ces pays se tournent eux aussi davantage vers les aides privées.

Le niveau des subventions destinées aux arts et à la culture est variable :

- États fédéraux : la culture est généralement financée au niveau régional.
- Allemagne -> État fédéral 11,1%, *Länder* 36,6% et communes 52,3%.
- Belgique -> les communautés assurent 52 % des dépenses culturelles.
- États centralisés (France, Pays-Bas, Luxembourg) : les dépenses culturelles sont à la charge d'un ministère central. En France, d'importants montants sont distribués ensuite par les régions.

Financement privé :

- La collecte de fonds progresse dans les pays du modèle continental afin de compenser les réductions des dépenses publiques au moyen de dons de particuliers et d'entreprises ou de contributions en nature. L'acquisition des compétences correspondantes est encouragée.

Exemple de bonnes pratiques : France

Loi Aillagon, août 2003 : allègements fiscaux incitant particuliers et entreprises à parrainer des institutions culturelles.

- Dons individuels : les particuliers peuvent déduire 66 % de leur don, dans la limite de 20 % de leur revenu imposable.
- Dons par les entreprises : les entreprises peuvent déduire jusqu'à 60 % de leurs dons (y compris en ligne), dans la limite de 0,5% de leur chiffre d'affaires.

-> Augmentation des dons des entreprises : en 2010, 35 000 sociétés françaises ont fait des dons déductibles, pour un montant total de 2 milliards d'euros. Toutefois, en raison encore de la crise, la culture vient à la troisième place sur l'ensemble des dons (37%), derrière les causes sociales, éducatives et médicales (58%) et le sport (48%).

Tendances globales

- Autriche : 2,3 milliards d'euros pour la culture en 2013 / 1,55% des dépenses publiques totales / 0,82% du PIB
- Belgique : 4,2 milliards d'euros pour la culture en 2013 / 1,25% des dépenses publiques totales
- France : 7,4 milliards d'euros pour la culture en 2013 (-2 %) / 2,5% des dépenses publiques totales / 0,36% du PIB
- Allemagne : 1,28 milliard d'euros pour la culture en 2013 (+8 %) / 1,5% des dépenses publiques totales / 0,38 % du PIB
- Luxembourg : 122 millions d'euros pour la culture en 2013 (+1,4%) / 1,06% des dépenses publiques totales
- Pays-Bas : 1,86% des dépenses totales / 0,95% du PIB / -25% pour la culture en 2013
- Suisse : 2,4 milliards de francs suisses / 1,5% des dépenses publiques totales / 0,45% du PIB